



FLUIDE NETTOYANT DÉPOUSSIERANT SOUFFLEUR - DEBIT PUISSANT

- Utilisation sur appareils hors tension et en hors fonctionnement
- Incolore
- Ne tache pas
- Inodore
- Utilisation tête en haut
- Nettoyeur souffleur portatif

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

PRODUIT ACTIF	
ETAT PHYSIQUE	Liquide Gazeux.
MASSE VOLUMIQUE	660 g/l +/- 20 g/l.
REACTION CHIMIQUE	Neutre
ODEUR	Ethérée
COULEUR	Incolore
GAZ PROPULSEUR	
Propulseur hydrocarboné	Mélange Oxyde de diméthyle
Potentiel appauvrissement de la couche d'ozone : ODP	= 0 (R-11 = 1)
Potentiel de réchauffement global	GWP (CO2=1) = 1
Température d'auto-inflammation	>350 °C

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

FLUIDE TECHNIQUE.

Pour nettoyer, sécher, dépeussier les matériels, les endroits difficiles d'accès, surfaces sensibles :

Matériels informatiques et bureautiques

Caisses enregistreuses

Composants électriques, électroniques

Optiques, appareils de prise de vue

Microscopes, matériels de laboratoire

Mécaniques de précision, horlogerie

PRODUIT PROFESSIONNEL utilisé dans

la maintenance	l'entretien	le dépannage	les ateliers de montage
----------------	-------------	--------------	-------------------------

de petits matériels ou pour le nettoyage terminal avant emballage de matériels sensibles, et également pour les nettoyages périodiques d'équipements spéciaux de bureautique



MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Souffleur : utilisation tête en haut
- Givreur (-30°C) : utilisation tête en bas : non recommandée

En observant les recommandations et précautions préconisées :

Faire de petites pulvérisations en dirigeant l'aérosol vers la surface à nettoyer. L'aérosol doit être maintenu verticalement (**sans agitation**) lors de la pulvérisation

**UTILISER SUR LES MATÉRIELS ELECTRIQUES HORS TENSION et HORS FONCTIONNEMENT.
NE PAS PULVÉRISER SUR DES PIÈCES CHAUDES ou INCANDESCENTES.**

Permet de nettoyer les différentes surfaces et anfractuosités (**le dessus ou le dessous des objets**) des matériels sans provoquer de givrage et d'abaissement de température excessifs.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base de fluide nettoyant très volatile

RECOMMANDATIONS



DANGER
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Utilisations réservées aux professionnels

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée. Procéder par de brèves pressions sans pulvérisation prolongée. Bien ventiler après usage. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.



USINE MICHEL

Sarl au capital de 8000€
890 Rte de Carpentras
04.90.20.10.77.

R.C. 451.822.837.
84740 VELLERON
nil.usine2@free.fr

Étroit conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette D.L.U.O.C. de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.